



France
Agrivoltaïsme



PRÉSENTATION



1

QUI SOMMES-NOUS ?

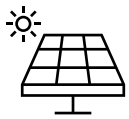


FRANCE AGRIVOLTAÏSME REGROUPE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA FILIÈRE AGRIVOLTAÏQUE

Une association agnostique en technologie, organisée autour de 5 collègues



Solutions technologiques agrivoltaïques



Filières de l'énergie



Filières agricoles et agroalimentaires



Recherche, éducation et institutions



Finance et assurance

**Juin
2021**

Création de France
Agrivoltaïsme

60+

Adhérents

10 000+

Affiliés (y.c. coopératives
agricoles, Chambres
d'agriculture, SAFER)



NOUS SOMMES PORTÉS PAR 3 FONDAMENTAUX



Défendre et promouvoir un **agrivoltaïsme équitable et responsable** en plaçant l'agriculture au cœur des projets



Valoriser **toutes les technologies** qui servent significativement l'agriculture



Porter 3 critères majeurs : **l'excellence environnementale**, la protection de la **biodiversité** et **l'acceptabilité sociétale**

NOUS REPRÉSENTONS ET DÉVELOPPONS UNE FILIÈRE D'EXCELLENCE



Représenter la filière auprès des pouvoirs publics pour la promouvoir et faire valoir ses besoins



Contribuer à construire une filière agrivoltaïque durable grâce au travail de nos 6 commissions : veiller, partager et produire des éléments destinés à faire évoluer le cadre normatif et réglementaire.



Aller à la rencontre des acteurs territoriaux (DDT, CDPENAF, Chambres d'agriculture, etc.) pour porter la vision d'un agrivoltaïsme équitable et responsable



Faire valoir auprès du grand public les atouts de l'agrivoltaïsme à la croisée des enjeux agricoles, énergétiques et climatiques pour en favoriser l'acceptabilité

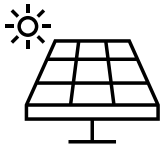


NOS RÉALISATIONS

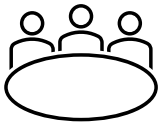


Contribution à l'élaboration de signes de reconnaissance

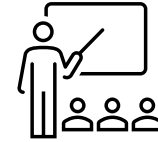
- Label agrivoltaïsme Culture classe A
- En cours : Label agrivoltaïsme Elevage



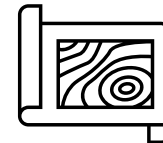
Ecriture du plan solaire agricole à 2050



Interventions dans les groupes de travail et salons (SITEVI, Agrivoltaïcs, Solarplaza, etc.)



Interventions dans des formations liées à l'agrivoltaïsme (Coopération agricole, Idealco, etc.)



Rencontres avec les acteurs des territoires (CDPENAF, DDT, Chambres d'agriculture, etc.)



Participation aux consultations législatives et réglementaires

NOS 6 COMMISSIONS STRUCTURENT ET ÉLÈVENT LES STANDARDS D'UNE FILIÈRE EN PLEIN ESSOR



Normes et labels

Règlementation

Technologies

RSE

International

Finance assurance



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Sun'Agri

Antoine Nogier



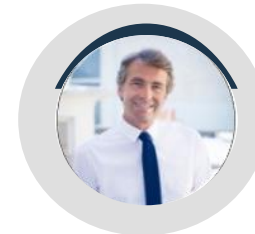
REM Tec

Ronald Knoche



Altergie

Jean-Charles Lavigne
Delville



Râcines

Nicolas Rochon



kiloWattsol

Xavier Daval



La Coopération agricole

Ugo Batel



Acte Agri Plus

Blandine Thuel



Derasp

Alain Kerboriou



Iberdrola

Thierry Vergnaud



OK Wind

Louis Maurice



2

NOS PROPOSITIONS

L'AGRIVOLTAÏSME EST UN LEVIER CONSIDÉRABLE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA PPE



Une fraction des surfaces agricoles permettrait d'approvisionner la France en énergie solaire

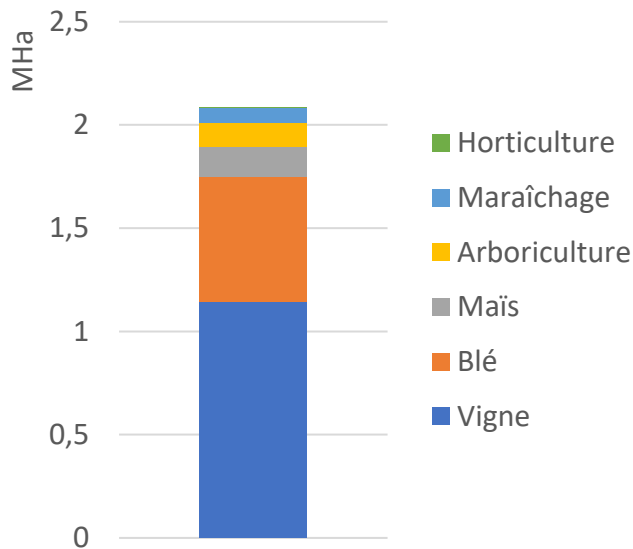


L'objectif haut de la PPE est de 44 GW en 2028, soit un rythme de 5 GW par an entre 2023 et 2028



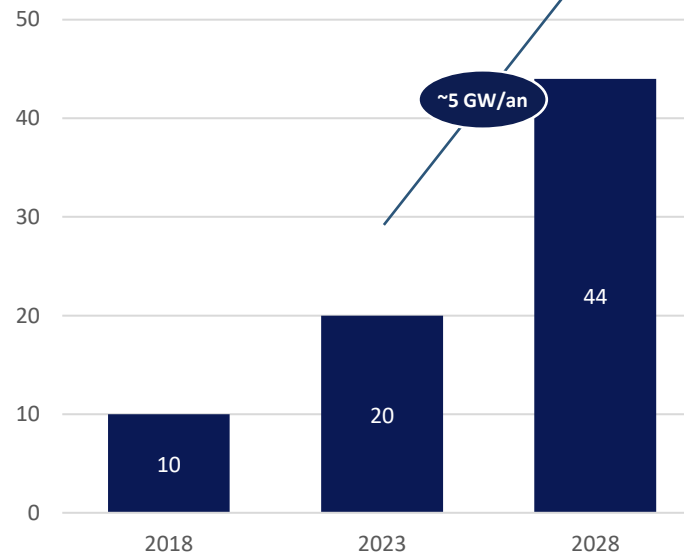
Un agrivoltaïsme proprement encadré serait plus rapide à développer que le solaire au sol classique

SAU des cultures avec résultats AV prouvés dans le Sud de la France¹



Source : Agreste, recensement 2010

Objectifs de capacité solaire de la PPE, GW



Source : PPE

L'agrivoltaïsme, en tant qu'outil de régulation climatique, relève de **permis agricoles**, plus rapides qu'en préfecture

Les projets de taille raisonnable sont plus **rapides** à mettre en œuvre que les grands projets :

- Meilleure acceptabilité
- Enquête publique non nécessaire
- Absence de recours

La filière agrivoltaïque a les **moyens et les ressources** nécessaires pour organiser un *ramp-up* rapide

L'AGRIVOLTAÏSME A POUR VOCATION DE PROTÉGER L'AGRICULTURE DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



*Le gouvernement
est mobilisé pour
[...] promouvoir
une agriculture
adaptée au
changement
climatique*



*Compte Twitter de Barbara
Pompili, 27/5/2021*

Résultats agronomiques

Général

Diminution de la température en période caniculaire (jusqu'à 5°C)
Augmentation de la température en période de gel (jusqu'à 2°C)
Diminution de l'évapotranspiration de 40%
Diminution importante des besoins en irrigation de 30%
Mutualisation avec des solutions de protection supplémentaires (par exemple, filets anti grêle)

Viticulture

Degré Brix du vin plus faible
Augmentation de la production spécifique de fruit par cep

Maraîchage

Augmentation de la taille et du poids (jusqu'à 20%)
Diminution de 50% du risque de montaison (sur salades)

Arboriculture

Teneur en sucre diminuée
Maîtrise de la chute des fruits

Maïs

Amélioration des rendements de 4%

LE PLAN SOLAIRE AGRICOLE : SERVIR L'AGRICULTURE PERMET DE DÉPASSER LES OBJECTIFS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



	Capacité en 2050, GW	Nombre d'exploitations équipées, milliers	% d'exploitations	Rythme d'installation, GW/an	Commentaires
La toiture agricole	30	300	75%	1,5	Réduction de la facture énergétique des agriculteurs par la part autoconsommée Apport d'un complément de revenu Modernisation des exploitations en apportant des bâtiments agricoles et en facilitant la décarbonation
L'agrivoltaïsme	80	30	7.5%	3	Systèmes solaires au service de la production agricole Rapide à déployer, compétitif et à haut niveau d'acceptabilité Ne doit entraîner ni artificialisation des sols, ni spéculation foncière tout en contribuant à nos objectifs
Les projets au sol, de territoire	20	0,1	0.03%	1	Centrales de grande taille unitaire (> 200MW) À développer sur des parcelles qui n'ont aucun potentiel agronomique ou forestier

DONNER UN CADRE LÉGAL À L'AGRIVOLTAÏSME POUR EN ASSURER LE DÉVELOPPEMENT



Exposé des motifs

- L'agrivoltaïsme a émergé pour répondre aux enjeux de l'agriculture et de la transition énergétique
- Il peut contribuer très significativement à l'atteinte des objectifs de développement des ENR
- L'absence de définition législative est un frein au développement de l'agrivoltaïsme
- Il a été défini par l'ADEME comme devant rendre un service **direct** à la production agricole

1. Inscrire la définition de l'agrivoltaïsme dans l'article L 311-1 du code rural dans un second alinéa :

Sont réputées agricoles les activités agrivoltaïques, qui associent, sur une même surface de parcelle, un système photovoltaïque dont les modules sont situés sur une même parcelle qu'une production agricole, existante ou à créer, et qui l'influencent en apportant directement l'un au moins des services suivants : adaptation au changement climatique, accès à une protection contre les aléas, amélioration du bien-être animal ou encore, un service agronomique précis pour les besoins des cultures.

L'installation agrivoltaïque n'induit pas de dégradation importante de la production agricole, ni de diminution des revenus issus de celle-ci.

L'installation agrivoltaïque se doit d'assurer sa vocation agricole ainsi qu'une activité agricole pérenne.

L'installation agrivoltaïque est réversible et en adéquation avec les dynamiques locales et territoriales tout en maîtrisant ses impacts sur l'environnement, les sols et les paysages. En fonction de la vulnérabilité des projets agricoles, elle est adaptable et flexible pour répondre à des évolutions possibles dans le temps.

2. Inscrire l'autorisation des projets agrivoltaïques au sein de l'article L111-4 du code de l'urbanisme, dans un alinéa 2° ter :

2° ter Les installations agrivoltaïques telles que définies au deuxième alinéa de l'article L311-1 du code rural.

DÉCONFINER L'AGRIVOLTAÏSME DANS LES APPELS D'OFFRES DE LA CRE



Contexte

1. L'agrivoltaïsme de culture n'est éligible qu'aux appels d'offres « solaire innovant » de la CRE :
 - Les volumes en jeu sont limités (~80 MW/an)
 - L'appel d'offres est réservé aux technologies innovantes
 - Le processus de candidature et de sélection est lourd à la fois pour les candidats et les services de l'Etat
2. Les résultats de l'appel d'offres « solaire innovant » de novembre 2021 ne sont toujours pas sortis, et le prochain appel d'offres a été repoussé à une date inconnue
3. Seul l'agrivoltaïsme d'élevage peut désormais concourir aux appels d'offres « sol » de la CRE

Propositions

1. Permettre l'industrialisation de l'agrivoltaïsme de culture en l'intégrant aux appels d'offres « Bâtiment » de la CRE
2. Débloquer les résultats de l'appel d'offres « solaire innovant » de novembre 2021